

Fiche argumentaire n°12 – 18 janvier  
2010

le nouveau centre

L'UDF d'aujourd'hui

## LE DROIT DE VOTE DES ETRANGERS

### Position du Nouveau Centre

Le Nouveau Centre propose d'améliorer les conditions d'accès à la nationalité française plutôt que d'accorder le droit de vote des étrangers aux élections locales.

*Le débat sur le droit de vote des étrangers, serpent de mer de la politique française depuis les années 1980, a été relancé par le dépôt d'une proposition de loi socialiste à l'Assemblée Nationale, le 12 janvier dernier. Cette manœuvre traduit l'empressement du Parti Socialiste de relancer à nouveau le débat dans la perspective des élections régionales.*

#### ➤ Arguments POUR le droit de vote des étrangers :

- Dans la mesure où les étrangers paient des impôts obligatoires, il est logique de leur permettre de participer aussi à la vie locale par l'élection de représentants de leurs revendications.
- Une telle mesure faciliterait l'intégration.
- Les résidents européens ont déjà le droit de vote aux élections locales. Priver les ressortissants étrangers serait discriminatoire.
- D'autres pays européens ont accordé le droit de vote aux étrangers.

#### ➤ Arguments CONTRE le droit de vote des étrangers:

- la seule porte d'entrée à la citoyenneté, est la nationalité.
- il serait préférable de faciliter la « naturalisation » des étrangers pour qu'ils puissent voter
- la Constitution s'y oppose.
- il n'existe pas systématiquement de réciprocité avec les pays qui refusent de donner le droit de vote aux résidents Français
- il ne faut pas confondre le citoyen, membre du corps politique et le simple habitant, payant ses impôts. La nationalité ne se réduit pas au fait de payer des impôts
- Accorder le droit de vote aux étrangers rendrait le concept de nationalité inutile.

### Verbatim

#### ▪ Hervé MORIN, Président du Nouveau Centre :

*« D'abord et avant tout, il faut améliorer les conditions de naturalisation et qu'on n'ait pas des parcours du combattant incroyables pour celles et ceux qui veulent intégrer totalement la communauté nationale au point d'en acquérir la nationalité. »*

#### ▪ Philippe VIGIER, député d'Eure et Loir :

*« Le modèle d'intégration républicain français exige plus de notre nation que d'accorder une partie des droits liés à la citoyenneté française aux étrangers. Ce modèle suppose que l'on encourage les étrangers à adhérer pleinement à notre communauté nationale, et à jouir ainsi de la totalité des droits qu'implique une telle démarche. »*